



**COMMUNIQUÉ**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Entente de collaboration entre GNL Québec et trois Premières Nations innues**

**Saguenay, le 26 mai 2015** – La société GNL Québec inc. et les Conseils des trois Premières Nations innues de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnuatsh), Essipit et Pessamit, sont heureux d'annoncer la signature d'une entente de collaboration pour la phase de planification du projet *Énergie Saguenay*.

Le projet lui-même prévoit la mise en place, par GNL Québec, d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel sur le site de Port Saguenay, incluant deux à trois circuits de liquéfaction, ainsi qu'une jetée portuaire pour le chargement de navires-citernes. Quant à l'entente de collaboration, elle met en place un processus par lequel GNL Québec consultera les Premières Nations pendant la phase de planification du projet pour tenir compte de leurs intérêts, préoccupations, droits ancestraux ou issus de traités afin, dans la mesure du possible, de les accommoder. Cette entente permettra également une participation équitable des Premières Nations aux retombées économiques de la phase de planification, selon leurs compétences et les besoins du projet, notamment en matière d'emploi et de contrats.

### **Un comité de suivi**

Outre la collaboration prévue à l'entente, les parties ont convenu d'élaborer et de proposer des solutions aux enjeux de coexistence qui pourraient être soulevés, soit en phase de planification ou d'implantation du projet. Précisons que la phase de planification comprend notamment des études technico-économiques et d'ingénierie, des évaluations environnementale et sociale, ainsi que diverses recherches concernant la formulation des ententes nécessaires à la réalisation du projet.

À cet égard, un comité de suivi a été instauré afin de devenir le principal canal d'échanges et de communication entre les représentants de GNL Québec, Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit. Ce comité a comme objectif d'accompagner GNL Québec dans l'élaboration et la préparation du projet Énergie Saguenay. Les représentants des Premières Nations pourront signaler rapidement toute inquiétude ou préoccupation en regard de leurs connaissances traditionnelles du territoire et des ressources et des impacts potentiels sur l'environnement, sur les sites d'importance culturelle, écologique et archéologique, sur la pratique de leurs activités traditionnelles et sur leurs activités socioéconomiques. Il assurera également la coordination et la diffusion, auprès de ses membres, de l'information relative aux aspects réglementaires, économiques et sociaux du projet.

### **Poursuite des échanges**

Suite à la signature de l'entente de collaboration, les parties poursuivront les discussions en vue d'en arriver à la formulation d'une *Entente sur les répercussions et les avantages* (ERA) qui serait entérinée avant la fin de la période de planification, et qui entrerait en vigueur suite à la décision finale de GNL Québec d'investir dans le projet.

### **Un dialogue avec les Innus**

« Durant ces échanges, on mettra en pratique les principes de collaboration et de respect mutuel dont nous avons convenu ensemble, a déclaré M. Michel G. Gagnon, président de GNL Québec. Je suis confiant qu'un tel dialogue va permettre d'améliorer le projet Énergie Saguenay tout en suivant les meilleures pratiques menant vers l'acceptabilité sociale du projet ». Quant au chef des Pekuakamiulnuatsh, M. Gilbert Dominique, il se félicite d'avoir conclu avec GNL Québec, une entente de collaboration qui ouvre non seulement la porte à la réalisation d'une éventuelle ERA, mais également à une juste répartition des emplois et des contrats entre Innus et Québécois. « Cette entente est fondée sur un concept d'équité entre deux Nations, conclut-il. Elle s'applique sur la partie sud-ouest du nitassinan commun des Innus de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit, territoire que nous occupons et partageons avec les populations du Saguenay, de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré. La volonté de GNL Québec de s'entendre « en amont » avec nos Premières Nations, présage d'autres ententes à l'amiable avec d'autres entreprises qui, elles aussi, auront reconnu les avantages d'un dialogue avec les Innus. »

-30-

#### **Personnes-ressources :**

Questions sur GNL Québec et l'entente de collaboration :

**Marie-Claude Lavigne**

Directrice, Affaires publiques

Cell : 514 779-7222

[mclavigne@gnlquebec.com](mailto:mclavigne@gnlquebec.com)

Questions sur les communautés de Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh et l'entente de collaboration :

**Marc Chaloult**

Coordonnateur, Affaires publiques

Tél. : 418 233-2509

Cell : 418 587-8424

[mchaloult@essipit.com](mailto:mchaloult@essipit.com)